



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 15777

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la création d'une école internationale de jazz en France. L'initiative du pianiste-compositeur de jazz, Michel Petrucciani, de créer une école internationale du jazz en France reçoit un excellent accueil. Une telle école au coeur même de la France permettrait de donner un nouvel élan aux nombreux festivals d'été par l'accueil de nouveaux talents et d'artistes de haut niveau. C'est pourquoi il lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement afin de favoriser la création d'une telle école.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, la France a joué un rôle important pour l'accueil, la reconnaissance et le développement de la musique de jazz. L'intérêt pour cette musique, la vitalité de cette expression musicale sur notre territoire, se révèlent notamment par plus de 200 festivals organisés chaque année dans notre pays dont beaucoup sont soutenus par le ministère de la culture et de la communication. La formation à la pratique du jazz entre également dans les priorités de la politique de l'Etat. Le département jazz du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris dispense un enseignement de haut niveau, dans le prolongement du travail fait régionalement ou localement par de nombreux conservatoires, écoles de musique ou associations d'enseignement spécialisé en jazz. Par ailleurs, de nombreux festivals, par exemple ceux de Marciac, Vienne, Cluny, etc., ont su mettre en place autour d'artistes invités un système de cours magistraux et d'ateliers. Chaque année, des bourses sont attribuées par l'Etat à quelques jeunes musiciens, dont les capacités professionnelles ont été reconnues, pour qu'ils puissent étudier dans les grandes écoles de jazz américaines. Le ministère de la culture et de la communication souhaite poursuivre et développer la politique de formation pour la pratique du jazz. Un rapport rédigé récemment par la commission nationale du jazz propose la création d'une classe de jazz au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon. Il propose par ailleurs qu'une réflexion soit engagée sur les services que pourrait rendre un centre national de formation pour le jazz ou les musiques actuelles, destiné aux professionnels. Ces mesures sont à l'étude. Le projet d'école internationale élaboré par M. Michel Petrucciani retient également toute l'attention du ministère de la culture et de la communication qui est associé à l'étude de faisabilité que les promoteurs mettent en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15777

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3332

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5832